



PHOTO
A COLLER
4 cm x 3 cm

Date d'inscription :/...../ 20.....

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2016/2017

(A Remplir en Majuscules S.V.P)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Taille (en mètre pour le kimono) : Taille (pour le T.Shirt) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone Fixe : Mobile :

Email (**obligatoire**) : @

Grade Bujinkan (pour les anciens) : KYU DAN

Nom et Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

..... Tél. :

PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB - NE RIEN INSCRIRE S.V.P

Date	Montant	Réduction	Chèque	Espèces

NINJUTSU ADULTES NINJUTSU ENFANTS SELF-DÉFENSE ADULTES

ANNECY AIX LES BAINS NOMBRE DE COURS

IMPORTANT

Par l'apposition de sa signature, l'adhérent ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare :

Se conformer aux règles de conduite au Dôjô précisées dans son règlement intérieur, avoir pris connaissance de toutes les informations figurants sur ce document recto/verso et en acceptant les conditions, s'engager à respecter les décisions du bureau, être informé des conditions d'assurance de transport et d'hospitalisation y figurant.

*Signature de l'adhérent
ou de son représentant légal (pour les mineurs)*

CONDITIONS D'ADHÉSION

- L'adhésion à l'association Bujinkan Kanji, implique l'approbation des statuts et de son règlement intérieur, consultables sur demande auprès du secrétaire, par courrier ou par email.
- Elle implique également une tenue correcte, le respect des personnes et du matériel au sein du Club ou lors des activités.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- **Fournir obligatoirement un certificat médical de "Non contre indication à la pratique du Ninjutsu ou de la Self-Défense" (Loi Buffet du 23 Mars 1999). Ce certificat doit avoir moins de 2 mois.**

Le dossier doit être rendu complet : Fiche d'Inscription remplie et signée, certificat médical, deux photos d'identité et le règlement de la cotisation dans sa totalité.

1 mois après la date d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Si dans ce délai de 1 mois, vous annulez votre inscription, 70 euros de frais de dossier ainsi que le matériel* fourni seront déduits du remboursement (* Kimono, Ceinture, T-shirt, Memento).

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être obligatoirement formulée par écrit.

INFORMATIONS

- Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance "Individuelle Accident".
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (Art. 32.6°, loi n°78-17 du 06/01/1978).

TRANSPORT

- L'adhérent ou son représentant légal accepte d'être transporté dans un véhicule de location, véhicule personnel d'un dirigeant, d'un représentant du club, d'un adhérent, d'un parent ou représentant légal d'un adhérent.

COURS ET STAGES

- Les adhérents ne sont pris en charge par le Bujinkan Kanji que sur les lieux définis par la section.
- Avant de laisser leur enfant sur le lieu de pratique des activités, les parents doivent obligatoirement s'assurer :
 - ◇ de la présence de l'entraîneur ou de son assistant
 - ◇ que l'entraînement est bien assuré
 - ◇ que le stage ou la sortie n'a pas été annulé
- La responsabilité du Bujinkan Kanji n'est engagée que dans les créneaux horaires définis par la section et sous condition du respect des règles énumérées ci-dessus.

UTILISATION DE L'IMAGE

- L'adhérent ou son représentant légal autorise le Bujinkan Kanji à utiliser son image ou celle de son enfant (éventuellement les membres de ma famille) lors des entraînements, stages, déplacements ou toutes autres occasions liés à l'activité, et à les publier sur les sites internet et/ou bulletins, documentations, édités par le Bujinkan Kanji ou les autres écoles Bujinkan, la presse locale ou nationale.

HOSPITALISATION

- En tant qu'adhérent ou représentant légal, j'autorise les responsables du Bujinkan Kanji à faire donner tous soins urgents ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente, en cas de nécessité constatée par un médecin.

A SAVOIR

Ne seront considérés comme assurés que les adhérents à jour de leur cotisation et en possession de la licence fédérale

Le Bujinkan Kanji possède une assurance responsabilité civile n° **174098096W** auprès de "**MAAF ASSURANCE S.A**"
133 Avenue de Genève - 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 88 29 11 - Email : agence.annecy@maaf.fr

Pour tous renseignements :

Bujinkan Kanji Annecy-Aix les Bains

ARTYS - 1 Passage de Vignières - 74000 ANNECY

Contact : Laid BOUADJADJA (Président) 06 18 04 54 86 - laid@bujinkan-kanji.com

www.bujinkan-kanji.com